

ARRETE n° 2023-142

OBJET : liste d'admission d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Considérant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne au titre du 1^{er} alinéa (session 2022) établie par le jury du 29 novembre 2022,

Considérant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne au titre du 2^e alinéa (session 2022) établie par le jury du 29 novembre 2022,

Considérant qu'il convient d'établir une liste d'admission d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne, comportant les lauréats de la session 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'admission d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne est établie au 10 août 2023 comme suit par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM
ALLARD	Nicolas
ALONSO BELMONTE	Sébastien
BARAT	Didier
BASTIDE	Emmeline
BASTIDE	Aurélien

NOM	PRENOM
BEAUFOND	Sophie
BEJUY	Thomas
BENAZETH	Matthias
BERTOLINI	Caroline
BIGUET	Aurélie
BIXEL	Olivier
BOURDIN	Richard
BOUTEILLE	Dimitri
BROCHIER	Alexandre
BUZZOLINI	Raphael
CERETTA	Fabien
CHAMPOMIER	Lionel
CHAPELANT	Chrystelle
CHAUSI	Clément
COMTE	Alain
CRETET	Sébastien
DALMAZ	Julie
DAMEY	Thierry
DANTAN	Laurine
DELVOYE	Coline
DESCAMPS	Thomas
DUCHON	David
DUFAUD	Guillaume
GAUTHIER	Laurent
GUHUR	Gaëlle
HENRY-AMAR	Emmanuelle
HRAICHI	Nabil
JULIA	Magali
KRITTER	Isabelle
LANGLADE	Franck
LARUELLE	Nicolas
LAURANS	Nicolas
LEFEBVRE	David Georges
LEGOESBE	Marlène
LEHERICEY	Solène
LLERES	Adrien
MAAMIR	Nelly
MAISTRE	Olivier
MALARTRE	Ludovic
MENGUY	Justine
NADAL	Deborah
NAVARRO	Raphael
OLLIER	Cyril
ORY	Paul
POSTALCI	Mickael
REBOULET	Sabrina
REY	Guillaume
ROS	Stéphane
ROUX	Patrice
ROUX	Thomas
ROUZET	Christelle
SAUVET	Frédéric
SCATIGNO	David
SEUX	Emeric
SPECQUE	Fabrice
TATU	Ludovic
TAUPIN	Anne
TAVENARD	Rémi

NOM	PRENOM
THION	Mariama
THOLLOT	Rémi
TIVEYRAT	David
TRUCHET-DEMARE	Cyril
VARACHE	Sébastien
VEROT	Xavier

La liste d'admission d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne comprend 69 lauréats.

ARTICLE 2 :

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'admission. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'admission au moment de sa nomination.

ARTICLE 3 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et publié sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.



Fait à Porte-de-Savoie, le 3 août 2023

Le Président,


François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 10 AOUT 2023